

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°74-204 du 2 août 1974

chargeant le Ministre des Travaux Publics,
Mines et Energie de l'intérim du Ministre
des Affaires Etrangères -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 2 Août 1974, le Capitaine André ATCHADE, Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères pendant l'absence du Chef de Bataillon Michel ALLADAYE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 2 août 1974

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - Ministères 11 - SPD 2 - Gde Chanc. 1 - IAA-DCCT-CNI- 3
IGF- - DGP-DGAJL 2 - JORD 1 - CNR 4 INSAE 2